



**Présences :** Voir la liste des présences annexée au procès-verbal.

### **1. Constatation du quorum**

L'avis de convocation à l'AGA a été transmis aux membres de l'assemblée le 3 juin. Les participantes présentes constituent le quorum tel que décrit par les règlements généraux.  
Constatation du quorum par la présidente du CA à 18 h 09.

### **2. Ouverture de l'assemblée générale annuelle et mot de bienvenue**

Madame Caroline Drolet, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue à toutes les participantes et elle exprime le plaisir de faire cette rencontre. Elle souligne avec reconnaissance la présence de Madame Rose Dufour, fondatrice de la Maison de Marthe.

### **3. Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée**

Caroline Drolet, présidente du conseil d'administration, et Michelle Thibodeau sont proposées.

Il est proposé par Rose Sullivan de Laplante, appuyée par Marie-France Auger, que Caroline Drolet soit désignée à titre de présidente d'assemblée et Michelle Thibodeau à titre de secrétaire d'assemblée. La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidente passe en revue l'ordre du jour.

Il est proposé par Sylvie Scherrer, appuyée par Nina Dion, que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout de la constatation du quorum en point 1. La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **5. Adhésion et renouvellement des membres**

Les formulaires complétés sur place pour l'adhésion ou le renouvellement sont remis au CA.

Il est proposé par Nina Dion, appuyée par Hélène Larouche, d'accepter l'adhésion de Mesdames Audrey Roy, Lucie Savard, Rose Sullivan de Laplante. La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 18 juin 2024**

La présidente passe en revue le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2024.

Une coquille est soulevée au point 6. Nous devrions lire « 2023-2024 » plutôt que « 2022-2023 ».

Il est proposé par Nina Dion, appuyée par Hélène Larouche, que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 18 juin 2024 soit adopté sous réserve d'une correction mineure. La résolution est adoptée à l'unanimité.



## **7. Présentation des activités de la Maison de Marthe 2024-2025**

### **7.1 Mot de la présidente**

La présidente fait la lecture du « **Mot de la présidente** » tel que dicté dans le rapport d'activités présenté.

### **7.2 Mot de la directrice**

La directrice prend à son tour la parole et partage les raisons qui l'ont amenée à travailler auprès des personnes vivant des situations difficiles, la guidant jusqu'à la Maison de Marthe.

Elle partage ses objectifs : assurer un hébergement complet, soutenir plus de femmes, offrir plus d'aide à l'externe et être reconnue pour notre expertise.

### **7.3 Présentation de l'équipe des employées de la Maison de Marthe**

Caroline Drolet présente les membres du conseil d'administration actuel :

Présidente	Caroline Drolet
Vice-Présidente	Rose Sullivan de Laplante
Trésorière	Hélène Larouche
Secrétaire	Bianca Alain
Administratrice	Nina Dion
Administratrice	Martine B. Côté
Administratrice	Michelle Thibodeau

La directrice présente les membres de son équipe présentes à l'assemblée. Elle informe que l'équipe des employées de l'organisme est actuellement composée de 26 personnes, travaillant au service externe, à l'hébergement et à l'administration. Elle les remercie chaleureusement.

### **7.4 Présentation du rapport d'activités au 31 mars 2025**

La directrice présente la mission et les valeurs que la Maison de Marthe véhicule. Elle précise que l'approche de Maison de Marthe est abolitionniste de la prostitution. Par conséquent, la philosophie préconise l'abolition de la prostitution et non l'encadrement de son exercice.

La coordonnatrice à l'intervention, Marilou Houde, souligne que cette année, l'aide offerte par la Maison de Marthe a soutenu 72 femmes en processus de sortie de la prostitution, dont 23 femmes ont bénéficié de service d'hébergement. Elle passe en revue les statistiques associées aux différents volets de l'accompagnement et de l'hébergement.

Elle présente les statistiques de fréquentation et d'utilisation des différents services, tout en précisant que l'année 2024-2025 a posé certains enjeux quant à la compilation complète des données. Elle souligne notamment que le nombre réel d'interventions par texto est beaucoup plus élevé que celui présenté, en raison, entre autres, des difficultés rencontrées par l'équipe d'intervention pour consigner ces échanges, ainsi que du roulement de personnel.



Elle précise que le fonds de secours et d'aide est passé d'environ 12 000 \$ à 17 000 \$, en raison de la précarité financière croissante des femmes fréquentant la ressource.

La coordonnatrice à l'intervention décrit aussi les activités sociales, de bien-être et de loisir offertes tant aux femmes résidant à l'hébergement qu'à celles qui fréquentent le service externe.

Étant donné les défis propres au travail en relation d'aide, elle énumère ensuite les différents dispositifs de soutien offerts à l'équipe d'intervention, en groupe ou en individuel, ce qui lui permet d'avoir accès à des espaces de ressourcement et à des outils pour se protéger émotionnellement. Pour terminer, elle souligne avoir consacré la dernière année à l'implantation du logiciel de prise de notes ASO, destiné à simplifier le travail de l'équipe dès sa mise en service.

La présidente passe en revue les activités reliées à l'implication et aux actions prises par le CA durant la dernière année.

Un changement important est noté : la Maison est officiellement reconnue par le CIUSSS de la Capitale-Nationale comme étant un « hébergement temporaire » dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Ce changement de typologie pourrait permettre à la maison de bénéficier de nouvelles subventions. Aussi, la Maison de Marthe est devenue membre de la Coalition féministe contre la violence envers les femmes (CFVF).

La présidente informe les membres que le conseil d'administration a amorcé cette année un travail de révision des règlements généraux afin d'en assurer la conformité. Ce travail se poursuivra en 2025-2026 grâce à la mise sur pied d'un comité dédié exclusivement à ce dossier. La ratification des modifications proposées se fera lors d'une assemblée à venir.

La directrice s'adresse de nouveau à l'assemblée pour exprimer sa reconnaissance envers les bénévoles pour leur collaboration avec la Maison de Marthe. Elle aborde ensuite le volet des communications, précisant que l'année 2024-2025 a été marquée par une période de transition. Elle partage enfin sa vision pour l'année à venir, qui implique entre autres la création d'un poste d'agente de liaison.

La coordonnatrice de projets, Corinne Vézeau, prend la parole à son tour pour présenter les différents volets de représentation de l'organisme. Elle évoque notamment les rencontres tenues avec les partenaires ainsi que les espaces de concertation auxquels la Maison de Marthe participe. Elle souligne que l'équipe souhaite renforcer ses liens avec l'extérieur afin d'accroître le rayonnement de la ressource. Elle présente ensuite les activités de transfert de connaissances, telles que la formation continue, et la participation à des congrès et à des consultations.

La directrice présente les différentes sources de financement de la Maison de Marthe qui se déclinent en deux principaux volets, soit les subventions et les dons.



La directrice informe les membres qu'une modification doit être apportée à la somme des revenus de subvention présentée au rapport d'activités. À la suite du travail de l'auditeur, le revenu total des subventions est de 734 381 \$. Par conséquent, nous devrions lire à la page 22 du rapport d'activités le titre suivant : « 7.1 Financement par subvention 734 381 \$ ».

Corinne Vézeau revient parler du projet « Avenue prometteuse » qui s'est terminé le 30 septembre 2024. Elle rappelle que cette initiative a permis à l'organisme de développer une pratique prometteuse, c'est-à-dire un modèle d'intervention spécialisé en sortie de la prostitution déployé dans le cadre d'un hébergement sécuritaire. Après une brève mise en contexte du projet et la présentation des comités impliqués, elle expose les résultats de l'évaluation de l'impact de la pratique prometteuse, menée par une équipe de professionnelles de recherche externe. Les données recueillies indiquent que le projet a eu des retombées positives pour les femmes ayant séjourné à l'hébergement.

La présidente exprime sa gratitude à toutes celles qui, en tant qu'employées, bénévoles ou donatrices, ont contribué au rayonnement et au bon fonctionnement de la Maison de Marthe, chacune à leur façon.

La direction fait part de sa vision et de ses objectifs pour l'année 2025-2026 :

- Augmenter le rayonnement de la maison.
- Consolider l'équipe de travail.
- Approfondir l'expertise de l'équipe afin de rejoindre plus de femmes.

## **8. Présentation des états financiers**

La trésorière, Mme Hélène Larouche, présente le mandat de l'auditeur. La firme comptable n'a observé aucune anomalie majeure. Les dons et subventions sont à la baisse en raison d'un legs testamentaire important reçu en 2023-2024. Elle explique quelques variations dans les dépenses. Et confirme que le déficit réalisé, pour l'exercice présenté, était prévu lors de planification budgétaire.

Elle partage quelques explications quant à la présentation du bilan et explique que les fonds justifient la valeur de l'encaisse.

Elle précise que la santé financière de la MdeM est excellente. Et qu'un comité a été créé afin d'amorcer une réflexion sur l'utilisation et l'investissement des fonds.

## **9. Nomination d'un vérificateur**

Les membres du conseil d'administration recommandent de poursuivre le travail avec la firme actuelle, Alter égaux, pour l'année en cours.

Il est proposé par Audrey Roy appuyée par Sandrine Brodeur que la firme retenue pour auditer les états financiers au 31 mars 2026 soit Alter égaux. La résolution est adoptée à l'unanimité.



## 10. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection

Il est proposé par Marie- France Auger, appuyée par Rose Sullivan de Laplante, que Hélène Larouche et Michelle Thibodeau, agissent respectivement à titre de présidente et de secrétaire d'élection. La résolution est adoptée à l'unanimité.

## 11. Élection des administratrices et des administrateurs

La présidente d'élection informe l'assemblée que trois sièges sont à combler au sein du conseil d'administration :

- Mme Caroline Drolet est rééligible pour un troisième et dernier mandat.
- Mme Nina Dion est en réélection et souhaite se représenter pour un second mandat.
- Mme Bianca Alain ne sollicite pas un second mandat.

*Mme Bianca Alain a informé les membres du CA qu'elle ne solliciterait pas un autre mandat.*  
Quant à Nina et Caroline, elles expriment toutes deux le souhait de siéger à nouveau.

### 11.1 Mises en candidature

Il est proposé par Hélène Larouche, appuyée par Marie-France Auger, de faire l'ouverture des mises en candidatures. La résolution est adoptée à l'unanimité.

La présidente d'élection accueille les mises en candidature.

Candidature proposée par :	Candidates proposées :
Johanne Bélair	Sandrine Brodeur
Sylvie Scherrer	Sylvie Scherrer
Nina Dion	Nina Dion
Hélène Larouche	Caroline Drolet

Seules ces membres ont exprimé leur souhait de participer.

La présidente d'élection demande aux personnes mises en candidature si elles acceptent ou refusent leur mise en nomination en commençant par la dernière personne proposée.

Nom	Accepte/refuse
Caroline Drolet	Accepte
Nina Dion	Accepte
Sylvie Scherer	Accepte
Sandrine Brodeur	Accepte

Les candidates se présentent à tour de rôle et expliquent leurs motivations à faire partie du conseil d'administration.



## 11.2 Élections

La présidente d'élection informe l'assemblée qu'il y aura des élections.

Selon les règlements généraux, nous devons nommer deux scrutatrices pour compter les votes.

Il est proposé par Hélène Larouche, appuyée par Marie-France Auger, de nommer Marilou Houde et Corinne Vézeau pour agir comme scrutatrices. La résolution est adoptée à l'unanimité.

La présidente d'élection rappelle que les membres doivent élire trois personnes donc trois noms doivent être inscrits sur le bulletin de vote.

Les responsables du scrutin ainsi que la secrétaire et la présidente d'élection se retirent pour faire le décompte des bulletins.

Marilou Houde est désignée pour faire l'annonce des candidates élues par l'assemblée. Sont élues :

Nom	Mandat
Mme Nina Dion	2 <sup>e</sup> mandat
Mme Sylvie Scherrer	1 <sup>er</sup> mandat
Mme Caroline Drolet	3 <sup>e</sup> mandat

Caroline Drolet félicite les personnes qui constituent le nouveau conseil d'administration pour l'année 2025-2026.

## 12. Période de questions

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions et sollicite à deux reprises les membres. Aucune question n'est soulevée.

## 13. Varia

Aucun point n'est demandé au varia.

## 14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour de l'assemblée étant épuisé, la présidente propose la levée de l'assemblée.

Il est proposé par Sandrine Brodeur, appuyée par Lucie Savard, que la séance soit levée à 20 h 08. La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

Caroline Drolet  
Présidente de la corporation

---

Michelle Thibodeau, Adm.A, Candidate CMC,B.Gest  
Secrétaire d'assemblée



**Annexe 1**

**La Maison de Marthe  
Assemblée générale annuelle — Centre Édouard Lavergne — Québec  
17 juin 2025**

**LISTE DES PRÉSENCES**

<b>Membres</b>	<b>Employées</b>
Auger, Marie-France	Bédard, Mireille
B. Côté, Martine	Boulanger, Chantal
Bélair, Johanne	Houde, Marilou
Brodeur, Sandrine	Maloney, Sarah-Jane
Dion, Nina	Mantelin, Astrid
Drolet, Caroline	Owens, Sandra
Dufour, Rose	Saint-Pierre, Rosalie
Larouche, Hélène	Somé, Audrey Rebecca
Légaré, Jocelyne	Vézeau, Corinne
Quinty, Geneviève	
Roy, Audrey	<b>Invitées</b>
Savard, Lucie	Bouchard, Lydia
Scherrer, Sylvie	Tremblay, Véronique
Sullivan de Laplante, Rose	
Thibodeau, Michelle	